



CTL du 21 AVRIL 2022
Suite à la reconvoation du CTL des 12 et 13 avril 2022

DÉCLARATION LIMINAIRE

Nous sommes réunis aujourd'hui pour décider de l'affectation du fonds d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de travail des agents, fonds qui découle de l'accord du 22 octobre 2021 relatif à la reconnaissance professionnelle de l'engagement des agents, fonds qui découle du contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 et donc des suppressions d'emplois, des fermetures de services, bref des économies faites sur le dos des agents !

Or, ce dont les agents ont vraiment besoin c'est l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations de service. Mais ce n'est pas ce qui est proposé dans le cadre de ce fonds.

La direction a lancé une grande consultation, mais problème, celle-ci a été conduite sur la période de télétravail obligatoire, elle est donc parcellaire.

Mais le moins que l'on puisse dire c'est que les « remontées » attestent des manquements de l'administration sur ses obligations, puisque nombre des actions proposées relevaient normalement des obligations de l'employeur.

Autre problème, le budget alloué ne pourra pas satisfaire toutes les demandes.

Bien que l'objectif du fonds ne répondent pas aux revendications profondes des agents, la CGT Finances publiques 94 participera à ce CTL, puisque son ADN est la défense des intérêts des agents et de leurs revendications, y compris celles résultant de ce fonds. Nous voulons également nous donner les moyens de rendre compte aux personnels du traitement de leurs propositions.

De plus, face à la détresse de nombreux agents dans les services du VAL DE MARNE, la CGT veut profiter de cette rencontre avec la direction, qui en a été informé en amont, pour lui faire part des conséquences incessantes des réformes. Le besoin d'un moratoire des restructurations se fait de plus en plus pressant. Aujourd'hui, il est clair que la direction n'a pas les moyens de réussir son NRP. Évitions que la détresse humaine des personnels ne s'ajoute à la dégradation de nos missions.

Compte rendu du CTL du 21 avril 2022

Siégeaient pour la CGT :

- Chrisitne DUBOUSQUET
- Nicole BARBIER
- Stéphane LULLIER

À son habitude la direction n'a pas répondu à notre déclaration.

1°) Approbation des procès-verbaux de CTL

Les PV des CTL du 31 mai et du 2 juillet 2021 ont été adoptés à l'unanimité des organisations syndicales.

Par contre la CGT s'est abstenue lors du vote du PV du CTL du 6 janvier 2022 que l'on avait boycotté.

2°) Fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents

Dans le cadre du protocole d'accord national signé le 22/10/2021 entre la DGFIP et les syndicats, le VAL DE MARNE s'est vu alloué une enveloppe budgétaire de 172 951 euros.

Les agents du département ont pu formuler 489 propositions qui ont été synthétisées dans 253 projets (dont 165 pour le cadre de vie, 24 à caractère social, 17 relatifs à l'innovation et 47 relatifs aux démarches écoresponsables).

La Division Budget Logistique et Immobilier (DBLI) a effectué un recensement de ces demandes en évaluant leurs impacts financiers.

À l'issue de deux groupes de travail les syndicats ont classé et priorisé les propositions par thématique.

Le présent CTL avait pour objet de valider les décisions prises en groupe de travail. Sans l'approbation majoritaire des syndicats, ces crédits budgétaires auraient été reversés dans le pot commun national.

Constatant la probabilité de fonds supplémentaires résultant du désistement d'autres directions, les syndicats locaux ont conjointement ajouté des actions supplémentaires, portant les propositions à environ 202 746 euros.

Il s'agit de :

- eau chaude pour les locaux oubliés (mutuelle, ATSCAF et syndicats) ;
- aménagement mobilier et babyfoot pour la cafeteria de Créteil
- installation de deux bancs, de chaises et de tables au 1^{er} niveau de la DDFiP
- plantation d'arbres pour Vincennes
- abris vélo à Vincennes.
- Des débats ont eu lieu autour de propositions non retenues et de l'ordre des priorités.

Suite à un accord unanime, les organisations syndicales ont toutes voté « Pour » chacun des 14 projets sur l'ensemble des sites (voir tableau en annexe).

La date limite pour valider les 172 951 euros initiaux étant fixée début mai 2022, la direction va lancer les premiers achats auprès de l'UGAP.

Le reste des achats, dépassant ce budget initial, dépendra de l'attribution éventuelle de fonds supplémentaires.

Les actions validées par les organisations syndicales lors de ce CTL sont donc :

	Projets votés	Sites	Précisions/Observations	Coût
1	Eau chaude	Créteil		88 748,00 €
		Boissy St Léger		
		Champigny sur Marne		
2	Fontaines à eau	Boissy St Léger		
		Charenton		
		CHIC		
		L'Hay Les Roses		
		Nogent sur Marne		
		Vincennes		
		Vitry sur Seine		
3	Espaces de convivialité (salle de pause)	Boissy St Léger		18 215,94 €
		Champigny sur Marne		
		Choisy le Roi		
		Maisons-Alfort		
		Vitry sur Seine		
	Créteil		meubler pour la cafeteria	
4	Aménagements espace extérieur	Boissy St Léger		32 838,12 €
		Champigny sur Marne	Sol en béton + mobilier + végétalisation	
		Ivry		
		Orly		
		Vincennes	Mobilier + cendrier	
		Créteil	2 bancs sur la place haute	
5	Végétalisation intérieure	Champigny sur Marne		9 618,00 €
		Charenton		
		Choisy le Roi		
		Ivry sur Seine		
		L'Hay Les Roses		
		Nogent sur Marne		
		Orly		
		Saint Maur des Fossés		
		Vincennes		
		SIE Vincennes DNID		
	Vitry sur Seine			
6	Éclairage automatique des toilettes	Saint Maur des Fossés		2 304,00 €
7	Portemanteaux	Charenton	3 portemanteaux	178,74 €
8	Boîtes à livres – Bibliothèque	Orly		214,24 €
9	Baby Foot	Vitry sur Seine		3 189,60 €
		Créteil		
10	Fauteuils ergonomiques	Trésorerie CHIC	20 fauteuils	10 308,36 €
		Villeneuve St Georges	20 fauteuils	
		Multi-sites	10 fauteuils	
11	Bras articulés	Multi-sites	50 bras articulés	3 456,00 €
12	Espace de restauration extérieur	Créteil	2 ou 3 tables + 6 chaises sur la place haute	2 000,00 €
13	Plantation d'arbres	Vincennes		
14	Abri à vélos	Vincennes		15 000,00 €
Total Général				186 071,00 €

Les actions grisées correspondent aux actions ajoutées par les OS après le groupe de travail du 30/03/2022

3°) Questions diverses

*** Situation des SGC**

La CGT a préalablement demandé à la direction d'inscrire comme point aux questions diverses de ce CTL un bilan d'étape de la création du SGC d'IVRY. La CGT réitère sa demande de moratoire sur les restructurations planifiées. En effet, l'état fragilisé du SGC d'IVRY inaugure mal l'absorption de la trésorerie de CACHAN en septembre 2022. D'autant plus que les réformes incessantes (passage à la M57, remplacement de DDR3...) requièrent encore plus d'investissement.

Notons que la direction n'a toujours pas réussi à recruter un CDL pour ce territoire.

Si le cas d'IVRY est emblématique, les difficultés sont rencontrées sur tout le secteur public local. De plus, le VAL DE MARNE ne dispose que de 7 EDR pour le SPL qui ne pourront pallier tous les manquements.

Pour la direction :

- le manque d'effectif est lié aux mutations des personnels pour projets personnels,
- les efforts ont déjà été faits, un EDR a été affecté sur une longue durée avec une mission de formation des stagiaires,
- le départ des sachants concerne tous les services et constitue une « zone à risque » sur 3 à 4 ans pour les SGC,
- concernant l'arrivée de CACHAN, il n'y aura pas de soucis par manque de transfert d'effectifs. Aussi le regroupement des comptabilités de Cachan et du SGC sera raccourci par rapport à la précédente fusion. Par ailleurs, les services du SGC sont déjà en place, par exemple avec le secteur « régies »,
- les solutions proposées sont de deux ordres. D'une part la probable fermeture de la caisse avec la possible disparition des paiements en numéraire des secours départementaux. D'autre part, par l'obtention d'une taille critique suffisante par l'arrivée de CACHAN.

La direction refuse donc tout moratoire et compte mener ses projets dans les délais les plus courts. Elle se dit très attentive dans le cadre des fusions et ne nie pas que ce soit une période difficile à vivre mais dit vouloir donner de la clarté à chacun.

Concernant le manque de vocation pour l'équipe des EDR, la direction est preneuse de toute suggestion.

Pour la CGT la minimisation par la direction des difficultés rencontrées et de la fragilité du réseau ne sont pas de bonne augure. Les problèmes ne disparaîtront pas d'eux-mêmes et les agents ne pourront subir plus longtemps.

*** Vacances d'emplois des AfIPA**

La CGT a interrogé la direction suite au constat du départ d'AFIPA non remplacés.

La direction reconnaît la situation de vacances d'emplois de cadres A+ au niveau national. Elle s'engage à republier des fiches de postes et attend le résultat de la sélection des AfIPA deuxième chance.

La direction n'envisage pas pour l'instant de recrutement de contractuels compte tenu de la technicité exigée par ces emplois.

*** Cantine de Créteil**

Les locaux ont été totalement désinfectés et en fonction du résultat des tests bactériologiques, la réouverture aurait lieu début mai 2022.

*** Expérimentation du vote électronique pour les élections professionnelles de décembre 2022**

Suite au nouvel échec du second test de vote électronique effectué sur un échantillon du personnel, il y aura un troisième essai complet.